

Société Française de Traitement des Eaux

Spécialiste du Traitement de l'eau

MR CAMBOU BERTRAND
40 RUE EDISON
24750 BOULAZAC

Aubagne,
Le 17/12/24

Monsieur,

A ce jour, vous devez à notre société une somme totale de 1700 € TTC selon LA commande en date du 29/09/23.

Vous n'avez pas daigné procéder à son règlement en dépit des relances que nous avons effectuées.

N'ayant pas eu de réponse de votre part, nous procédons donc à votre assignation devant le tribunal compétent afin de vous voir condamner au règlement de cette somme, outre une juste indemnisation au titre du retard et des difficultés de recouvrement, et demanderons également le remboursement de nos frais de justice.

Dans l'attente de votre prompt règlement, veuillez agréer Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryline

LE SERVICE CONTENTIEUX